

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	14

L'an Deux Mil Vingt Six, le premier Septembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.08.2026
Affichée le : 24.08.2026

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – BOURDON – GILOT
MECHIN – MARATRAT – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE
POINTE-GEOFFROID – RAMBAUD – ROSIER et SEGYO

ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : MISE A DISPOSITION DU GARDE-CHAMPÊTRE CHEF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Garde-Champêtre de la commune sera mis à disposition à raison de 17h30 hebdomadaire à la commune voisine à savoir, COURS-LES-BARRES, à compter du 3 Septembre 2026.

Cette commune remboursera au prorata de présence les frais liés à cette mise à disposition, tels que : salaire, frais de carburant, de réparation du véhicule et indemnités kilométriques, frais vestimentaires, d'armements, téléphoniques ainsi que les frais afférents à la documentation juridique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise à disposition du garde-champêtre aux conditions énumérées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Commune de COURS-LES-BARRES.

Fait à TORTERON, le 1^{er} Septembre 2026

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 03/09/2026

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 15

présents 14

votants 14

L'an Deux Mil Vingt Six, le premier Septembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.08.2026
Affichée le : 24.08.2026

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – BOURDON – GILOT
MECHIN – MARATRAT – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE
POINTE-GEOFFROID – RAMBAUD – ROSIER et SEGYO

ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition de climatiseurs pour l'école, il faut modifier le Budget Commune comme suit :

en section d'investissement

- Dépense 2041582 – SUBV. AUTRES GROUPEMENTS – BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS :
- 5 000,00 €
- Dépense 2181 – INST. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS :
+ 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, de modifier le Budget Primitif Commune 2026 comme indiqué ci-dessus.

Fait à TORTERON, le 1^{er} Septembre 2026

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 03/09/2026

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 15

présents 14

votants 14

L'an Deux Mil Vingt Six, le premier Septembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.08.2026
Affichée le : 24.08.2026

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – BOURDON – GILOT
MECHIN – MARATRAT – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE
POINTE-GEOFFROID – RAMBAUD – ROSIER et SEGYO

ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Conformément à la circulaire du Ministère de la Défense du 26 Octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant défense.

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DESIGNER M. Jean-Pierre BARBILLAT, 3^{ème} adjoint, en tant que correspondant défense.
- CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait à TORTERON, le 1^{er} Septembre 2026

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 03/09/2026

Au registre sont les signatures

49/2026

Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le 03/09/2026

ID : 018-211802657-20260901-49_2026-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 15

présents 14

votants 14

L'an Deux Mil Vingt Six, le premier Septembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.08.2026
Affichée le : 24.08.2026

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – BOURDON – GILOT
MECHIN – MARATRAT – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE
POINTE-GEOFFROID – RAMBAUD – ROSIER et SEGYO

ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS

Considérant que le Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme de porté national qui a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et qu'il convient de procéder au renouvellement d'un délégué représentant des élus et d'un délégué représentant des agents ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DESIGNE M. Michel SAUVAGNAT comme délégué représentant des élus
- DESIGNE Mme Aurore VILATTE comme délégué représentant des agents et correspondant CNAS

Fait à TORTERON, le 1^{er} Septembre 2026

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 03/09/2026

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 15

présents 14

votants 14

L'an Deux Mil Vingt Six, le premier Septembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.08.2026
Affichée le : 24.08.2026

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – BOURDON – GILOT
MECHIN – MARATRAT – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE
POINTE-GEOFFROID – RAMBAUD – ROSIER et SEGYO

ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « COMITE MADEMOISELLE CHER – LMC
EVENEMENTIEL »**

Considérant le déplacement de Mademoiselle Cher 2026 lors de la Fête Communale des 4 et 5
Juillet, Monsieur le Maire propose de les remercier en versant une aide exceptionnelle de 150,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- ACCEPTE le versement de cette aide d'un montant de 150,00 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026 - CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION
COURANTE.

Fait à TORTERON, le 1^{er} Septembre 2026

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 03/09/2026

Au registre sont les signatures